

## LISTE DE MUTUELLES PRENANT EN CHARGE LES PSYCHOTHERAPIES

*Cette liste est en constante évolution. Si votre mutuelle ne s'y trouve pas, prenez renseignements auprès d'elle afin de connaître les garanties auxquelles vous avez droit.*

ALPTIS (forfait Divinea, Claréa, pack Bien être) : 25 euros par séance, 5 séances par bénéficiaire par an.

AG2R Mondial : 200€ / remboursés / an et par bénéficiaire (pack « prévention et bien-être »).

AGF : 75 € remboursés / an et par bénéficiaire.

ALLIANZ : 4 séances à 70 € remboursées / an et par bénéficiaire

APRIL (formule SanteTNS) : en fonction du niveau de cotisations, de 15€ à 60€ remboursés / séance, dans la limite de 4 séances par an et par bénéficiaire

APRIL (formule NewFamily) : un forfait de 200€ / an, pour des séances avec un psychologue pour enfants.

APRIL (formule SeniorPlus) : 25€ à 50€ remboursés / séance, dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire

AXA : jusqu'à 10 séances à 40€ remboursées / an

CREDIT AGRICOLE (Assurance « Pacifica ») : 30€/séance, jusqu'à 150€ par an en formule « Bien-être », jusqu'à 200€ par an en formule « Bien-être + »

GENERALI : 60 € remboursés / an et par bénéficiaire.

LMDE (Complémentaire santé « tous soins ») : 5 consultations par an, à hauteur de 10€

LMDE (Complémentaire santé « Forfait ») : 5 consultations par an, à hauteur de 12€

LMDE (Complémentaire santé « Optimum Forfait ») : 10 consultations par an, à hauteur de 15€

LMDE (Complémentaire santé « Tous soins ») : 10€/séance, 5 consultations par an LMDE (Complémentaire santé « Forfait ») : 12€/séance, 5 consultations par an LMDE (Complémentaire santé « Optimum Forfait ») : 15€/séance, 10 consultations par an

MAAF : soutien psychologique en cas de traumatisme, de maladie grave, etc.

MAIF : jusqu'à 10 séances intégralement remboursées vous sont proposées suite à un accident corporel

MATMUT : selon le formule, prise en charge de 30€ par séance jusqu'à 120€ par an

MERCER : 70% remboursé sur 15 séances, ou 100% remboursé sur 6 séances.

MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) : 8€/séance, jusqu'à 150 séances maximum. Voir également les formules de MGEN Filia.

MNH : garantie « Choisy » Module « Honoraires et hospitalisation » ; Pour le choix 1 : 120 € par an – Pour le choix 2 : 90 € par an – Pour le choix 3: 60 € par an

MUTUELLE VERTE : selon la formule, de 10€/séance à 30€/séance, 3 consultations par an, pour les enfants de moins de 15 ans uniquement.

UNEO (pour les militaires et leur famille) : 40 € par séance, dans la limite de 3 séances par an et par bénéficiaire.